

Publié par : juridique
Date de dépôt : 04/04/2025
Date de retrait : 04/06/2025



COMMUNE DE VENELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL.

Séance du 1^{ER} Avril 2025
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

PRESENTS : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, SYLVIE ANDRE, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, ALAIN SOLAZZI, DOMINIQUE ALLIBERT, MARTINE HENON, DAVID FERNANDEZ, GISELE GEILING, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER.

POUVOIRS : LIONEL TCHAREKLIAN A FRANCOISE WELLER, SYLVIE FEUGA A ANNIE MOUTHIER.

ABSENTS : JEAN-YVES SALVAT.

Délibération n° N° D2025-46

Objet ACTUALISATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT POUR LES AMENAGEMENTS DE LA VOIRIE COMMUNALE.

Exposé des motifs :

Une Autorisation de Programme portant sur les travaux structurants de voirie a été votée en 2016.

Il convient d'actualiser cette AP au regard des crédits de paiement utilisés en 2024 et de ceux à prévoir pour l'année 2025.

Il est proposé au conseil municipal de voter une augmentation du stock de l'AP d'un montant de 235 843,56 € pour inscrire des CP 2025 à hauteur de 2 932 710 €.

AP Voirie n°2016002	Montant de l'AP TTC	CP utilisés de 2016 à 2023	CP utilisés en 2024	CP prévus en 2025
	9 594 814,74 + 235 843,56 = 9 830 658,30 €	6 029 221,81 €	868 726,49 €	2 932 710 €

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°D2016-69F portant vote de l'autorisation de programme et crédits de paiement pour les aménagements de la voirie communale ;

Vu la délibération n°D2025-0020 du 04 mars 2025 prenant acte du débat sur le rapport des orientations budgétaires,

Le Conseil Municipal décide :

- **DE VOTER** l'augmentation du stock de l'AP d'un montant de 235 843,56 €.
- **DE VOTER** la nouvelle répartition des crédits de paiement de l'AP : « aménagement de voirie communale » tel qu'indiqué ci-dessus.
- **DE DIRE** que les crédits de paiement 2025, de 2 932 710 € TTC, sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2025 sous la référence opération d'équipement n° 2016002.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ


Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du au

Le directeur général des services,

Philippe SANMARTIN 

Accusé de réception en préfecture
013-211301130-20250403-DM2025_0046-DE
Date de réception préfecture : 03/04/2025